



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/EM.16/1
2 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
COMMISSION DES ENTREPRISES, DE LA FACILITATION
DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité
des PME: financement de la technologie pour
le renforcement des capacités productives
Genève, 28-30 octobre 2002
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Amélioration de la compétitivité des PME: financement de la technologie pour le renforcement des capacités productives.
4. Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion.

II. ANNOTATIONS

Point 1 – Élection du bureau

1. Conformément à l'usage, les participants devraient élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2 – Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. La Réunion dispose de trois jours ouvrables. Il est donc suggéré que la première séance plénière, le 28 octobre, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2) et à la présentation du point 3. Les séances ultérieures seront consacrées à un examen détaillé du point 3. La dernière séance plénière, l'après-midi du 30 octobre, portera sur le point 4 – Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion.

3. Le secrétariat établira un calendrier indicatif des séances, qui sera distribué le premier jour de la réunion.

Point 3 – Amélioration de la compétitivité des PME: financement de la technologie pour le renforcement des capacités productives

4. Dans le Plan d'action qu'elle a adopté à sa dixième session, la Conférence a considéré que la survie et la croissance des PME passent par l'adoption de politiques et de programmes qui améliorent leur compétitivité. Le manque de financement et de technologie appropriée est de toute évidence un handicap majeur pour les producteurs et les exportateurs des pays en développement, et empêche ces pays de tirer pleinement profit de leurs échanges. À sa sixième session, tenue à Genève du 18 au 21 février 2002, la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a recommandé qu'une réunion d'experts soit organisée sur le financement de la technologie comme moyen d'améliorer la compétitivité des PME¹.

5. Les problèmes de financement auxquels se heurtent les PME des pays en développement, en même temps que tout un ensemble de solutions novatrices, ont été examinés en octobre 2001 par la Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement: contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises. La Réunion d'experts organisée en 2002 vise à élargir les innovations financières précédemment identifiées au financement de la technologie. Dans tous les pays, les PME ont besoin d'un financement pour renforcer leur capacité technologique et accroître leurs activités de recherche-développement.

6. Les experts s'efforceront de recenser les meilleures pratiques – privées et publiques – ayant contribué à renforcer les capacités productives et susceptibles d'être appliquées dans les pays en développement. Leurs recommandations ou conclusions présenteront un intérêt direct pour le programme de l'après-Doha et pour les travaux du Groupe de travail du commerce et du transfert de la technologie, qui examine les moyens d'accroître les apports de technologie aux pays en développement.

7. Afin de faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique sur la question du financement de la technologie pour les PME (TD/B/COM.3/EM.16/2). De leur côté, les experts sont invités à présenter des communications succinctes sur le thème de la Réunion qui seront distribuées sous leur forme et dans leur langue originales.

¹ TD/B/COM.3/46.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.16/2

«Améliorer la compétitivité des PME: financement de la technologie pour le renforcement des capacités productives»

Point 4 – Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion

8. Conformément aux directives que le Conseil du commerce et du développement a récemment adoptées concernant le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, les experts pourront autoriser le Rapporteur à établir le rapport final sous l'autorité du Président après la clôture de la Réunion. Dans son résumé, le Président pourrait porter des orientations et des recommandations à l'attention de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement. Le rapport final sera soumis à la Commission à sa septième session, en février 2003.
